

**BILAN QUANTITATIF SUR LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA
LOI FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE
EN VERTU DE L'ARTICLE 3**

ANNÉE CIVILE 1999

Direction du Fonds national de formation de la main-d'œuvre

Juillet 2001

TABLE DES MATIÈRES

	Page
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	3
INTRODUCTION	4
1. LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 1998 ET EN 1999	4
• <i>Tableau A</i> Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi – 1998	6
• <i>Tableau B</i> Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi – 1999	6
2 FAITS SAILLANTS RELATIFS À LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 1999	7
2.1 Les dépenses de formation	7
• <i>Figure 1</i> Distribution des employeurs par intervalle de dépenses de formation	7
2.2 Les secteurs d'activité économique	8
• <i>Figure 2</i> Distribution des employeurs par intervalle de dépenses de formation en fonction des secteurs d'activité économique	9
2.3 Les régions	10
• <i>Figure 3</i> Distribution des employeurs par région selon le ratio <i>dépenses de formation / masse salariale</i>	11
CONCLUSION	12
ANNEXE I	
• Formulaire <i>Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur</i>	14
ANNEXE II	
• <i>Tableau 1</i> Données relatives aux employeurs assujettis par intervalle de dépenses et par tranche de masse salariale - (1999)	17
ANNEXE III	
• <i>Tableau 2</i> Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis, par secteur d'activité économique - (1999)	19
• <i>Tableau 3</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ par secteur d'activité économique - (1999)	23
• <i>Tableau 4</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 k\$ et 1 M\$ par secteur d'activité économique - (1999)	26
• <i>Tableau 5</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 k\$ et 500 k\$ par secteur d'activité économique - (1999)	29
ANNEXE IV	
• <i>Tableau 6</i> Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis, par région - (1999)	33
• <i>Tableau 7</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ par région - (1999)	34
• <i>Tableau 8</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 k\$ et 1 M\$ par région - (1999)	35
• <i>Tableau 9</i> Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 k\$ et 500 k\$ par région - (1999)	36

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

Les données présentées dans ce document ont été traitées à partir de celles colligées par le ministère du Revenu du Québec (MRQ) à l'aide du formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur* (voir l'annexe 1). Elles sont relatives aux employeurs assujettis à la *Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre* (la Loi) en vertu de l'article 3, pour l'année civile 1999.

Selon ces données 35 440 employeurs étaient assujettis à la Loi pour l'année civile 1999. **Le présent bilan n'utilise cependant que les données relatives aux dossiers conciliés,¹ qui représentent 92 % des employeurs assujettis en 1999, soit 32 605 employeurs sur 35 440.**

Le fichier que le MRQ a transmis à Emploi-Québec est constitué des données relatives aux employeurs qui ont déclaré, en date du **10 janvier 2001** et pour l'année civile 1999, une masse salariale supérieure à 250 000 \$ conformément à la Loi.

Le MRQ a également fourni pour chaque employeur les informations sur le secteur d'activité économique, le nombre d'employés, la masse salariale déclarée, les dépenses de formation déclarées, et le cas échéant, le versement au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (FNFMO).

Par ailleurs, il est important de préciser que les données relatives aux dépenses de formation admissibles pourraient être sous-estimées. En effet, les employeurs assujettis à la Loi ne sont pas tenus de comptabiliser leurs dépenses de formation admissibles de manière exhaustive. Ils peuvent choisir de limiter la comptabilisation de leurs dépenses de formation admissibles à leur obligation légale, soit un montant correspondant à 1 % de leur masse salariale.

En outre, les données concernant les dépenses de formation pourraient aussi être surestimées dans la mesure où les employeurs assujettis peuvent s'être prévalus du mécanisme qui permet de reporter à l'année suivante les dépenses excédant 1 %.

Les données relatives aux dépenses de formation admissibles doivent donc être interprétées dans ce contexte.

¹ Opération qui consiste à s'assurer que les montants inscrits sont conformes à ce qui est prescrit par la Loi, c'est-à-dire, que la somme du montant des dépenses de formation déclarées et de la contribution au FNFMO, le cas échéant, est égale ou supérieure à 1 % de la masse salariale de l'employeur.

INTRODUCTION²

Chaque année, depuis 1996, Emploi-Québec produit un bilan quantitatif visant à apprécier l'effort de formation des employeurs. Le dernier bilan, soit celui portant sur l'année 1998, a constitué le premier portrait complet de la participation des employeurs à la Loi. En effet, c'est à partir de 1998 que l'ensemble des employeurs initialement visés par la Loi, soit ceux dont la masse salariale excède 250 k\$, devenaient assujettis.

En plus de faire ressortir les principaux constats relatifs à la participation des employeurs à la Loi en 1999, le présent bilan met en évidence les principales variations entre les données de 1998 et celles de 1999.

La première partie du bilan présente un portrait évolutif de la participation des employeurs à la Loi en vertu de l'article 3, entre les années 1998 et 1999. La seconde partie souligne les faits saillants relatifs au comportement des employeurs en 1999 selon leur taille, et cela, par secteur d'activité économique et par région, tout en mettant en évidence les changements les plus significatifs survenus par rapport à l'année 1998. Des annexes regroupent des tableaux présentant l'ensemble des données relatives à l'année 1999, par intervalle de dépenses de formation, par secteur d'activité économique et par région.

1. LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 1998 ET EN 1999

Les données présentées au tableau A et au tableau B de la page 6 nous permettent de constater que le nombre d'employeurs a peu varié entre 1998 et 1999, passant de 30 429 à 32 605, soit une augmentation d'environ 7 %. De plus, pour ces deux années, la distribution des employeurs par tranche de masse salariale a conservé une structure similaire : **près de sept employeurs sur dix avaient une masse salariale inférieure à 1 M\$, cette masse étant de moins de 500 k\$ pour quatre d'entre eux. La majorité des employeurs sont donc de petites entreprises, qui comptent généralement moins de 40 employés.**

La masse salariale a crû à un rythme comparable à celui du nombre d'employeurs, passant de 70,8 G\$ en 1998 à 75 G\$ en 1999, pour une augmentation de 6 %. Cette masse salariale totale a d'ailleurs suivi une distribution similaire entre les deux années. En effet, **les employeurs dont la masse salariale était supérieure à 1 M\$ représentaient, en 1998 et en 1999, plus de 85 % de la masse salariale totale.** Ceux dont la masse salariale se situait entre 500 k\$ et 1 M\$ représentaient environ 8 % de la masse salariale totale et ceux dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$, 7 %.

Les dépenses de formation déclarées par les employeurs en 1998 et en 1999 totalisent plus de 2 G\$. Elles ont évolué de façon analogue au nombre d'employeurs et à la masse salariale totale, passant de 1,08 G\$ en 1998 à 1,17 G\$ en 1999, pour une hausse d'environ 7 %.

² Les symboles **k**, **M** et **G** utilisés dans le document signifient respectivement **mille**, **million** et **milliard**

Trois tendances historiques soulignées dans le bilan quantitatif de 1998 sont toujours observables en 1999 :

1. **Plus la masse salariale est importante plus le ratio *dépenses de formation / masse salariale* est élevé.**

En plus d'observer une relative stabilité de ce ratio entre 1998 (1,53 %) et 1999 (1,56 %), on remarque qu'il augmente de façon proportionnelle pour les employeurs d'une même tranche de masse salariale.

2. **Plus la masse salariale est élevée, plus il y a d'employeurs qui se conforment à la Loi en réalisant des dépenses de formation au moins équivalentes à 1 % de leur masse salariale.**

À partir des données relatives aux années 1998 et 1999, il est possible de calculer que le pourcentage moyen d'employeurs ayant réalisé des dépenses de formation au moins équivalentes à 1 % passe de 66 % pour les employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 k\$ et 500 k\$ à 76 % pour les employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 k\$ et 1 M\$ et à 86,5 % pour ceux dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$.

3. **Toutes tranches de masse salariale confondues, près de trois employeurs sur quatre ont respecté leur obligation légale en investissant au moins l'équivalent de 1 % de leur masse salariale en formation, en 1998 et en 1999.**

Quoique les données de 1999 présentent une légère augmentation de l'investissement en formation chez les employeurs sur le plan des dépenses et du ratio *dépenses de formation / masse salariale*, il n'en demeure pas moins que 24,4 % des employeurs ont déclaré des dépenses de formation inférieures à 1 % de leur masse salariale et qu'il s'agit essentiellement de petites entreprises (59 % avaient une masse salariale se situant entre 250 k\$ et 500 k\$).

En ce qui a trait aux versements au FNFMO, tout comme les autres variables, ils sont demeurés stables entre 1998 et 1999, passant de 31,3 M\$ à 31,8 M\$. Bien que ce montant soit non négligeable, **il ne représente que 0,04 % de la masse salariale totale des employeurs en 1998 (31,3 M\$ / 70,8 G\$) et en 1999 (31,8 M\$ / 75 G\$)**. Par ailleurs, il convient de préciser que pour ces deux années, la part la plus importante des sommes versées au FNFMO provient d'employeurs dont la masse salariale est inférieure à 1 M\$, alors qu'ils ne représentent qu'une faible partie de la masse salariale totale.

En effet, pour les deux années 1998 et 1999, **près de 58 % des versements au FNFMO ont été effectués par des employeurs dont la masse salariale était inférieure à 1 M\$, et cela, malgré le fait que la masse salariale de ces employeurs ne représentait qu'environ 15 % de la masse salariale de l'ensemble des employeurs**. Par comparaison, les cotisations au FNFMO des employeurs ayant une masse salariale de plus de 1 M\$ représentaient 42 % des sommes versées pour ces deux années, pour une masse salariale avoisinant 85 % de la masse salariale totale assujettie.

Tableau A Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi – 1998

1998	Nombre d'employeurs ³	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation (M\$)	Dépenses de formation par rapport à la masse salariale (%)	Employeurs ayant fait au moins 1% de dép. de form. (%)	Versements au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (M\$)
(1 M\$ et plus)	9 335	60,6	968,8	1,60	86	1 371	13,1
500 k\$ à 1 M\$	8 069	5,6	67,0	1,19	75	2 012	7,5
250 k\$ à 500 k\$	13 025	4,6	49,1	1,07	65	4 532	10,7
<i>Total</i>	30 429	70,8	1 084,9	1,53	74	7 915	31,3

Tableau B Données relatives aux dossiers conciliés des employeurs assujettis à la Loi – 1999

1999	Nombre d'employeurs ⁴	Masse salariale (G\$)	Dépenses de formation (M\$)	Dépenses de formation par rapport à la masse salariale (%)	Employeurs ayant fait au moins 1 % de dép. de form. (%)	Cotisations au FNFMO	
						Nombre d'employeurs	Montant (M\$)
(1 M\$ et plus)	9 784	63,9	1 033,6	1,62	87	1 306	13,1
500 k\$ à 1 M\$	8 667	6,1	75,8	1,25	77	1 967	7,8
250 k\$ à 500 k\$	14 154	5,0	56,4	1,13	67	4 693	10,9
<i>Total</i>	32 605	75,0	1 165,8	1,56	76	7 966	31,8

Source : Fichiers du ministère du Revenu du Québec (MRQ), compilation Emploi-Québec

³ Les données fournies par le MRQ représentent environ 91 % des employeurs assujettis en 1998

⁴ Les données fournies par le MRQ représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1999

2. FAITS SAILLANTS RELATIFS À LA PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA LOI EN 1999

2.1 Les dépenses de formation

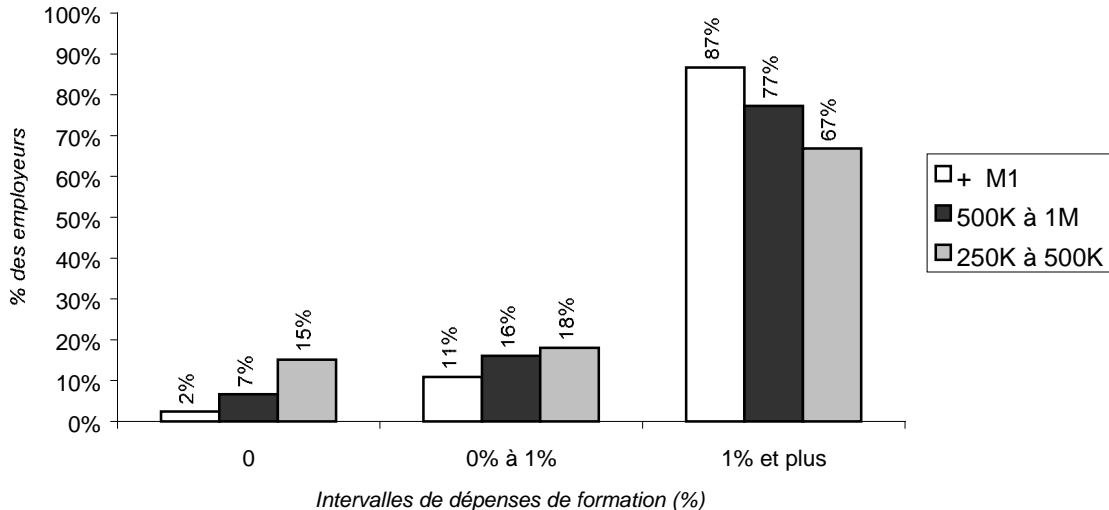
Globalement, on constate à la figure 1 que **la majorité des employeurs (24 639 / 32 605, soit 76 %) investissaient en formation un montant équivalent ou supérieur à 1 % de leur masse salariale**, et ce, quelle que soit la tranche de masse salariale à laquelle ils appartenaient. En effet, 87 % des employeurs dont la masse salariale excédait 1 M\$, 77 % des employeurs dont la masse salariale se situait entre 500 k\$ et 1 M\$ et 67 % de ceux dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$ ont rempli leur obligation légale en 1999 (voir le tableau 1 de l'annexe II).

Toutefois, dans la tranche des employeurs dont la masse salariale se situait entre 500 k\$ et 1 M\$, 7 % n'ont déclaré aucune dépense de formation. À ce pourcentage s'ajoutent 16 % d'employeurs qui ont réalisé des dépenses de formation sans toutefois atteindre 1 %.

Finalement, plus du tiers des employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$ n'ont pas respecté leur obligation légale. En effet, 15 % n'ont déclaré aucune dépense de formation et 18 % ont déclaré des dépenses inférieures à 1 % de leur masse salariale.

Toutes proportions gardées, les données qui précèdent sont similaires à celles observées en 1998.

Figure 1 Distribution des employeurs par intervalle de dépenses de formation - 1999



Source : Fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation Emploi-Québec

2.2 Les secteurs d'activité économique

Globalement, il ressort de la figure 2 que la tendance observée précédemment, selon laquelle plus la masse salariale est élevée, plus les employeurs réalisent des dépenses de formation, s'applique également aux secteurs d'activité économique.

En effet, les employeurs de 73 secteurs d'activité économique sur les 75 représentés (97 % des secteurs) dans la tranche de masse salariale supérieure à 1 M\$ ont réalisé des dépenses de formation supérieures à 1 % de leur masse salariale. En outre, les employeurs de 57 secteurs d'activité économique sur les 73 représentés (78 % des secteurs) dans la tranche de masse salariale se situant entre 500 k\$ et 1 M\$ se sont comportés de manière similaire.

Par contre, **en moyenne, en ce qui concerne les employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$, les employeurs de 28 secteurs d'activité économique sur les 74 représentés (38 % des secteurs) ont déclaré des dépenses de formation inférieures à 1 %.** La masse salariale des employeurs regroupés dans ces secteurs représentait près du tiers (1,5 G\$ / 5 G\$) de la masse salariale totale de cette tranche.

Toutefois, si on la compare à celle de 1998, la moyenne des dépenses déclarées par secteur d'activité économique pour les employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$ s'est nettement améliorée. En effet, en 1998, 40 secteurs d'activité économique sur les 70 représentés pour cette tranche de masse salariale (57 % des secteurs) déclaraient des dépenses de formation inférieures à 1 %. De plus, la masse salariale des employeurs regroupés dans ces secteurs représentait près de la moitié de la masse salariale totale de cette tranche (2,2 G\$ / 4,5 G\$).

Parallèlement et toujours dans la tranche des employeurs dont la masse salariale se situait entre 250 k\$ et 500 k\$, le pourcentage de secteurs d'activité économique ayant déclaré des dépenses de formation de 1 % et plus passe de 43 % en 1998 (30 secteurs d'activité économique sur les 70 représentés) à 61 % en 1999 (45 secteurs d'activité économique sur les 74 représentés). Une hausse importante de 18 %.

En regard de la moyenne nationale du ratio dépenses de formation / masse salariale, qui se situe à 1,56 % pour l'ensemble des employeurs, ceux de 13 secteurs d'activité économique sur les 76 représentés (17 %) ont déclaré avoir réalisé des dépenses de formation supérieures à cette moyenne (voir le tableau 2 de l'annexe III). Il s'agit tout de même d'une baisse par rapport au résultat de 1998 où les employeurs de 26 % des secteurs d'activité économique déclaraient avoir réalisé des dépenses de formation supérieures à la moyenne nationale.

Des 13 secteurs d'activité économique où les employeurs ont déclaré avoir réalisé des dépenses de formation supérieures à la moyenne nationale en 1999, six ont un ratio *dépenses de formation / masse salariale* supérieur à 2 %. Il s'agit des secteurs *Communications, Pêche et piégeage, Services de l'administration provinciale, Entreposage, Services miniers et Services de divertissements et loisirs*.

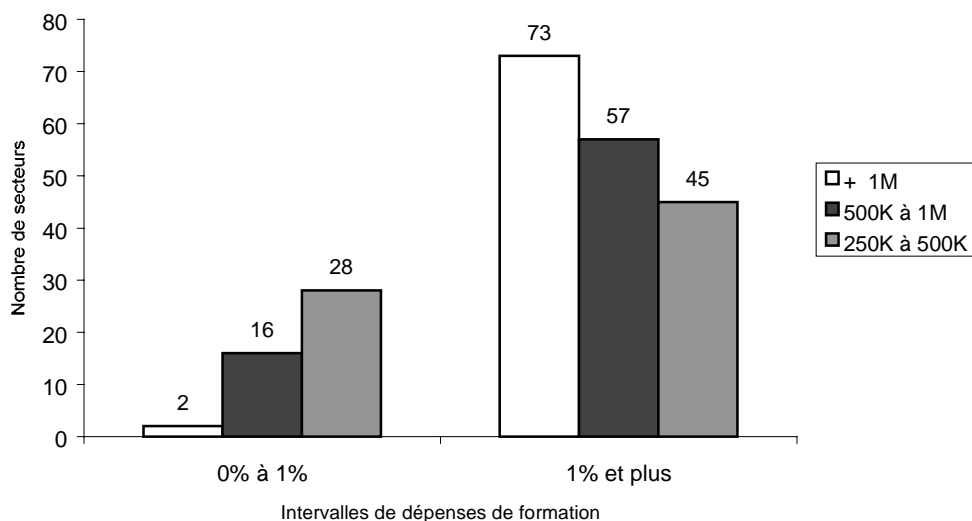
En 1998, six secteurs d'activité économique avaient également un ratio *dépenses de formation / masse salariale* supérieur à 2 %. Il s'agissait des secteurs *Communications, Mines, Services de l'administration provinciale, Intermédiaires financiers de dépôt, Industries des aliments et Industries des produits textiles*.

Ainsi, les secteurs des *Communications* et des *Services de l'administration provinciale* sont les deux seuls secteurs d'activité économique à avoir maintenu, entre 1998 et 1999, un niveau de dépenses de formation représentant au moins 2 % de leur masse salariale totale. Les secteurs des *Mines*, des *Intermédiaires financiers de dépôt*, des *Industries des aliments* et des *Industries des produits textiles* ont tout de même conservé un ratio *dépenses de formation / masse salariale* supérieur à 1,5 % en 1999.

Quant aux versements au FNFMO, ils proviennent à 49 % des employeurs appartenant à 10 secteurs d'activité économique dont chacun a contribué pour plus de 1 M\$, mais dont la masse salariale ne représentait que 23 % de la masse salariale totale assujettie. Il s'agit, dans l'ordre, des secteurs suivants : *Services aux entreprises* (3,8 M\$), *Transport* (1,8 M\$), *Entrepreneurs spécialisés* (1,8 M\$), *Restauration* (1,6 M\$), *Commerce de gros de machines, matériel et fournitures* (1,3 M\$), *Commerce de gros de produits divers* (1,2 M\$), *Sociétés d'investissement* (1,1 M\$), *Autres services publics* (1,1 M\$), *Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux* (1,1 M\$) et *Autre commerce de détail* (1,1 M\$).

Les huit premiers secteurs d'activité économique sont les mêmes qu'en 1998, les deux derniers s'ajoutant en 1999. En outre, en 1998 une proportion de 41 % du total des sommes versées au FNFMO provenait d'employeurs de ces huit secteurs d'activité économique, alors que leur masse salariale ne représentait que 21 % de la masse salariale totale.

Figure 2 Distribution des employeurs par intervalles de dépenses de formation en fonction des secteurs d'activité économique



Source : Fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation Emploi-Québec

2.3 Les régions

La figure 3 illustre qu'en moyenne, l'ensemble des employeurs de **6 régions sur 17 ont un ratio dépenses de formation / masse salariale supérieur à la moyenne nationale** qui se situe à 1,56 %. Il s'agit des régions du *Bas-Saint-Laurent*, du *Nord-du-Québec*, de la *Mauricie*, de *Montréal*, de *Québec* et de l'*Estrie*. La masse salariale des employeurs de ces régions représente 59 % de la masse salariale totale et leurs dépenses de formation correspondent à 63 % des dépenses de formation totales (voir le tableau 6 de l'annexe IV).

En outre, les régions de *Montréal* et des *Laurentides* sont celles dont le ratio dépenses de formation / masse salariale a progressé de la façon la plus significative entre 1998 et 1999. Pour la région de *Montréal*, le ratio est passé de 1,44 % à 1,72 % et pour les *Laurentides*, de 1,35 % à 1,50 %.

Les tableaux 7, 8 et 9 de l'annexe IV permettent de constater que **la tendance précédemment observée, à savoir que plus la masse salariale est élevée, plus le rapport entre les dépenses de formation et la masse salariale est élevée, s'applique également pour les régions à l'exception de quatre**. Ces régions sont le *Nord-du-Québec*, l'*Abitibi-Témiscamingue*, le *Saguenay - Lac-Saint-Jean* et la région *Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine*. Il s'agit cependant de régions où le nombre d'employeurs est en deçà de la moyenne d'employeurs par région.

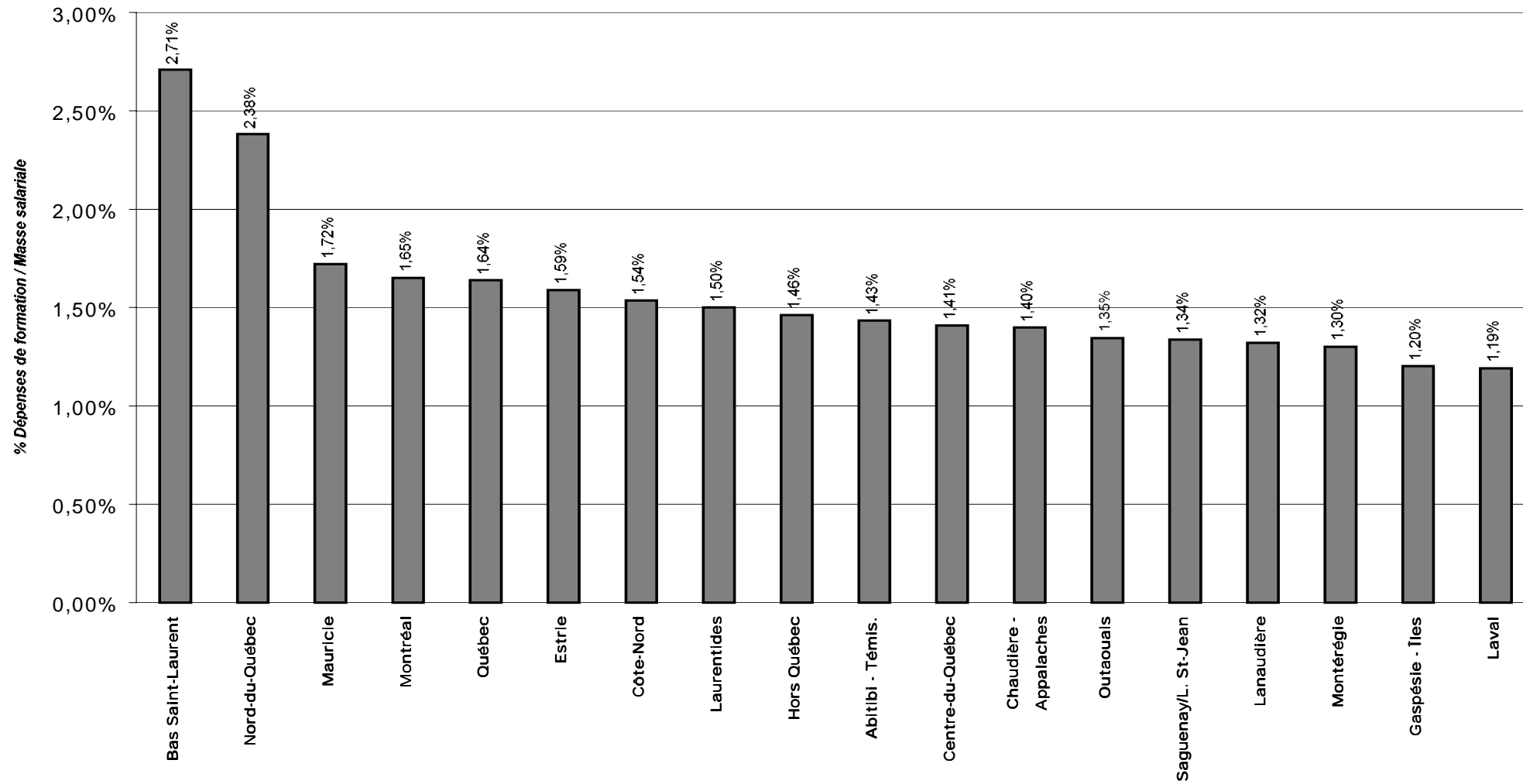
Tout comme on l'avait observé en 1998, l'ensemble des employeurs de chacune des régions de *Montréal*, de *Québec*, de la *Montérégie* et de *Laval*, ont versé en 1999 plus de 1 M\$ au FNFMO. La somme des versements des employeurs de ces quatre régions correspond à plus de 59 % (18,8 M\$ / 31,8 M\$) des sommes versées au FNFMO, la masse salariale de ces employeurs représentant 65 % de la masse salariale totale, ce qui est pratiquement équivalent.

De manière générale, le ratio entre les versements des employeurs de chacune des régions et le total des versements au FNFMO correspond à peu de chose près au ratio entre leur masse salariale et la masse salariale totale assujettie, à l'exception des employeurs de la région de *Québec* et de ceux de la catégorie *Hors-Québec*⁵ où l'on note une différence marquée. Cette même observation avait été effectuée dans le cadre du bilan quantitatif 1998. En effet, en 1999 les employeurs de la région de *Québec* ont versé l'équivalent de 3,9 % du total des sommes versées au FNFMO, alors que leur masse salariale représentait 9,9 % de la masse salariale totale. **Cependant, les employeurs de la catégorie *Hors-Québec* ont versé pour leur part plus de 7,3 M\$ au FNFMO, ce qui représente 23,1 % du total des sommes versées, alors que leur masse salariale ne représentait que 11,4 % de la masse salariale totale.**

Finalement, il convient de préciser que seuls les employeurs regroupés dans la catégorie *Hors-Québec* et ceux de la région de *Laval* ont déclaré, en moyenne, des dépenses de formation inférieures à 1 % dans au moins une des trois tranches de masse salariale. Les employeurs regroupés dans la catégorie *Hors-Québec* ont déclaré, en moyenne, des dépenses de formation inférieures à 1 % dans les tranches de masse salariale 250 k\$ à 500 k\$ et 500 k\$ à 1 M\$. Quant aux employeurs de la région de *Laval*, ils ont déclaré, en moyenne, des dépenses de formation inférieures à 1 % dans la tranche 250 k\$ à 500 k\$.

⁵ Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est à l'extérieur du Québec.

Figure 3 Distribution des employeurs dont la masse salariale est supérieure à 250 k\$, par région, selon le ratio dépenses de formation / masse salariale



Source : Fichiers du ministère du Revenu du Québec, compilation Emploi-Québec

CONCLUSION

De manière générale, il ressort de ce bilan que, 76 % des employeurs ont investi en 1999 un montant équivalent à au moins 1 % de leur masse salariale en formation, que les dépenses de formation déclarées par l'ensemble des employeurs ont totalisé près de 1,2 G\$ et que, considérant le niveau de la masse salariale totale qui avoisinait 75 G\$, le ratio *dépenses de formation / masse salariale* moyen s'est établi à 1,56 %.

Comme il s'agit du second portrait complet de la participation des employeurs à la Loi, ce bilan nous permettait, pour une première fois, de comparer les résultats obtenus avec ceux de l'année précédente. À cet effet, il est intéressant de constater une légère progression du ratio *dépenses de formation / masse salariale* moyen pour les employeurs de chacune des tranches de masse salariale considérées et globalement, soit de 1,53 % à 1,56 % entre 1998 et 1999.

Dans l'ensemble, les résultats relatifs à la participation des employeurs à la Loi en 1999 sont donc satisfaisants et témoignent du maintien, voire d'un certain avancement de la culture de formation en entreprise. Cependant, tout comme pour l'année 1998, la problématique liée à la participation des PME ressort clairement dans le bilan de l'année 1999.

En effet, près de 84 % des employeurs qui ont investi en formation un montant inférieur à 1 % de leur masse salariale avaient une masse salariale inférieure à 1 M\$. Ces employeurs ont donc versé plus de 18,5 M\$ au FNFMO, soit 58 % du total des sommes totales versées en 1999, pour une masse salariale qui ne représentait que 15 % de la masse salariale totale assujettie.

Par conséquent, et comme le mentionnait le bilan quantitatif 1998, Emploi-Québec et la Commission des partenaires du marché du travail doivent poursuivre et intensifier leurs efforts de promotion, d'information et d'aide-conseil pour l'application de la Loi auprès des employeurs dont la masse salariale est inférieure à 1 M\$.

ANNEXE I

Formulaire *Sommaire des retenues et des cotisations de l'employeur*

page 14

Numéro d'identification _____

Année

2000

PARTIE 3

GRILLE DE CALCUL – DÉPENSES DE FORMATION ADMISSIBLES (à conserver pour vos dossiers)

Solde des dépenses de formation admissibles reporté des années antérieures		75	
Dépenses de formation admissibles de l'année courante	+	76	
Additionnez les montants des lignes 75 et 76.	=	77	
Montant utilisé pour réduire ou annuler la cotisation inscrite à la ligne 51 (page 1). Reportez-le à la ligne 52.	-	78	
Montant de la ligne 77 moins celui de la ligne 78	=	79	
Solde des dépenses de formation admissibles reportable sur les années postérieures			

NOTES EXPLICATIVES

INSTRUCTIONS

Vous devez retourner dans l'enveloppe-réponse ci-jointe, **au plus tard le dernier jour de février 2001**, la page 1 du présent formulaire et la copie 1 des relevés 1, 2 et 25 pour l'année 2000. Voyez la section « Délai de production » dans le guide du relevé 1 (RL-1.G) ou le *Guide de l'employeur qui exploite une petite entreprise* (TPF-1015.GP), pour obtenir des renseignements supplémentaires.

L'employeur qui n'avait pas d'employé en 2000 et le payeur qui n'avait aucun paiement à faire en 2000 sont quand même tenus de produire le formulaire RLZ-1.S au plus tard le dernier jour de février 2001 si leur compte est toujours actif.

Le paiement de la cotisation pour le financement de la CNT (ligne 41) et de la cotisation au Fonds national de formation de la main-d'œuvre (ligne 53) **doit être reçu** à l'un des bureaux du ministère du Revenu du Québec ou à une institution financière au plus tard à la date limite de production du formulaire RLZ-1.S (généralement le dernier jour de février 2001) avec le bordereau de paiement ci-dessous. Le **paiement de la cotisation** au Fonds national de formation de la main-d'œuvre doit être effectué seulement **si votre masse salariale excède 250 000 \$ en 2000**.

- **Si le montant inscrit à la ligne 27 est positif** (montant à payer), vous devez l'acquitter au plus tard lors du dernier paiement de vos retenues à la source et de vos cotisations d'employeur pour l'année, sinon une pénalité et des intérêts pourront vous être imposés.
- **Si le montant de la ligne 27 est négatif** (remboursement), reportez-le à la ligne 91 du bordereau de paiement et inscrivez-le entre parenthèses.
- **Si le montant inscrit à la ligne 39 est positif**, le délai pour en acquitter le paiement varie si vous avez bénéficié d'une réduction du taux de cotisation au FSS ou si votre entreprise en est à ses deux premières années d'imposition. Pour plus de renseignements, consultez le guide du relevé 1 (RL-1.G) ou le *Guide de l'employeur qui exploite une entreprise* (TPF-1015.GP).
- **Si le montant de la ligne 39 est négatif**, reportez-le à la ligne 92 du bordereau de paiement et inscrivez-le entre parenthèses.

Si le résultat inscrit à la ligne 70 est positif (montant à payer), inscrivez-le à la ligne 72. S'il est négatif (remboursement), reportez-le à la ligne 71. Reportez respectivement les montants des lignes 27, 39, 41 et 53 de la page 1 aux lignes 91 à 94 du bordereau de paiement ci-dessous. Si le total à remettre inscrit à la ligne 95 est inférieur à 2 \$, vous n'avez aucun versement à effectuer. Sinon, effectuez votre paiement par chèque ou mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec.

N'attachez aucun document à la partie 4 ci-dessous.

Pour conserver l'information qui figure sur ce formulaire, photocopiez les pages 1 et 2 ou transcrivez les données sur la copie de ce formulaire que vous trouverez dans l'un des deux guides mentionnés ci-contre.

COTISATION AU FONDS DES SERVICES DE SANTÉ

Depuis le 1^{er} janvier 1999, un employeur qui a un établissement au Québec et dont la **masse salariale totale** est inférieure à 5 millions de dollars bénéficie d'une réduction du taux de cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Parmi les employeurs publics, certains n'ont pas droit à la réduction.

Vous devez inscrire à la ligne 90, la **masse salariale totale réelle**, c'est-à-dire celle qui doit être calculée en fonction de l'ensemble des salaires versés au cours de l'année civile par l'employeur et par tout employeur auquel il est associé à la fin de cette année. Le statut d'employeur associé est déterminé sur une base mondiale en tenant compte de l'ensemble des employeurs associés à la fin de l'année civile, peu importe où ils exercent leurs activités.

Si vous êtes une nouvelle société admissible à l'exonération de trois ou de cinq ans, ou qui exploite une entreprise à l'intérieur de la zone de commerce international, vous ne devez pas soustraire les salaires exemptés des salaires versés ou réputés versés **pour déterminer le taux de cotisation au FSS**. Consultez l'un des deux guides mentionnés précédemment.

Pour déterminer votre taux de cotisation, vous devez calculer votre **masse salariale totale** réelle pour l'année civile telle qu'elle est définie ci-dessus.

Le taux de cotisation (variable W) applicable pour l'année civile 2000 est établi différemment selon l'importance de la **masse salariale totale** (variable S).

- Si elle est égale ou inférieure à 1 million de dollars, le taux est de 3,22 % ;
- si elle est supérieure à 1 million de dollars mais inférieure à 5 millions, la formule suivante sert à déterminer ce taux :

$$W (\%) = 2,966 + [0,258 \times S]$$

- si elle est égale ou supérieure à 5 millions de dollars, le taux demeure à 4,26 %.

Reportez ce taux à la ligne 36 du formulaire.

Le taux de cotisation déterminé selon la formule ci-dessus, exprimé en pourcentage, doit être arrondi à la 2^e décimale selon la règle suivante : lorsque la 3^e décimale est égale ou supérieure à 5, la 2^e décimale doit être arrondie au chiffre supérieur. La lettre S représente le quotient obtenu en divisant la **masse salariale totale** de l'employeur pour l'année civile par 1 million de dollars.

PARTIE 4

BORDEREAU DE PAIEMENT

90. Masse salariale totale (FSS) (ne pas inclure à la ligne 95)		+ 93. Commission des normes du travail (ligne 41)	
	,		,
91. RRO, impôt et taxe compensatoire (ligne 27)		+ 94. Formation de la main-d'œuvre (ligne 53)	
	,		,
+ 92. Cotisation au FSS (ligne 39)		95. TOTAL À REMETTRE (lignes 91 à 94)	
	,		,

ANNEXE II

TABLEAU 1

Données relatives aux employeurs assujettis par intervalle
de dépenses et par tranche de masse salariale
pour l'année civile 1999

page 17

TABLEAU 1

Données relatives aux employeurs assujettis¹ par intervalles de dépenses de formation et par tranche de masse salariale pour l'année civile 1999

<i>Intervalles de dépenses de formation par tranche de masse salariale</i>	<i>Employeurs</i>	<i>% des employeurs par tranche de masse salariale</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale</i>	<i>Versements au FNFMO</i>
Dépenses de formation = 0%						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	239	2,44%	497 157 862 \$	0 \$	0,00%	4 973 996 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	577	6,66%	387 073 551 \$	0 \$	0,00%	3 870 737 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	2 138	15,11%	719 624 884 \$	0 \$	0,00%	7 199 458 \$
Total	2 954	9,06%	1 603 856 297 \$	0 \$	0,00%	16 044 192 \$
Dépenses de formation entre 0% et 0,5%						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	260	2,66%	628 019 146 \$	1 697 483 \$	0,27%	4 582 722 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	434	5,01%	295 297 918 \$	849 174 \$	0,29%	2 106 418 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	861	6,08%	302 834 397 \$	794 445 \$	0,26%	2 234 467 \$
Total	1 555	4,77%	1 226 151 461 \$	3 341 102 \$	0,27%	8 923 607 \$
Dépenses de formation entre 0,5% et 1,0%						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	807	8,25%	5 128 590 764 \$	48 440 615 \$	0,94%	2 866 231 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	956	11,03%	659 328 223 \$	5 418 002 \$	0,82%	1 176 637 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	1 694	11,97%	602 124 533 \$	4 856 066 \$	0,81%	1 166 352 \$
Total	3 457	10,60%	6 390 043 520 \$	58 714 683 \$	0,92%	5 209 220 \$
Dépenses de formation entre 1,0% et 2,0%						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	7 309	74,70%	46 187 891 888 \$	512 948 889 \$	1,11%	616 641 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	5 977	68,96%	4 200 025 393 \$	44 738 352 \$	1,07%	199 851 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	8 438	59,62%	2 997 860 760 \$	32 261 112 \$	1,08%	27 918 \$
Total	21 724	66,63%	53 385 778 041 \$	589 948 353 \$	1,11%	844 409 \$
Dépenses de formation supérieure à 2,0%						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	1 169	11,95%	11 436 836 561 \$	470 522 546 \$	4,11%	229 333 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	723	8,34%	509 173 153 \$	24 772 834 \$	4,87%	548 176 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	1 023	7,23%	365 829 408 \$	18 502 168 \$	5,06%	10 591 \$
Total	2 915	8,94%	12 311 839 122 \$	513 797 548 \$	4,17%	788 100 \$
TOTAL						
Masse salariale supérieure à 1 million \$	9 784	100,00%	63 878 496 221 \$	1 033 609 533 \$	1,62%	13 268 923 \$
Masse salariale entre 500 000 et 1 million \$	8 667	100,00%	6 050 898 238 \$	75 778 362 \$	1,25%	7 901 818 \$
Masse salariale entre 250 000 \$ et 500 000 \$	14 154	100,00%	4 988 273 982 \$	56 413 790 \$	1,13%	10 638 787 \$
Total	32 605	100,00%	74 917 668 441 \$	1 165 801 685 \$	1,56%	31 809 528 \$

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ)
Compilation Emploi-Québec

1 Les données conciliées fournies par le MRQ sont en date du 10/01/ 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1999

ANNEXE III

TABLEAU 2

- Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis par secteur d'activité économique page 19

TABLEAU 3

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ par secteur d'activité économique page 23

TABLEAU 4

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 k\$ et 1 M\$ par secteur d'activité économique page 26

TABLEAU 5

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 k\$ et 500 k\$ par secteur d'activité économique page 29

TABLEAU 2

Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis¹
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
07	Extraction du pétrole et du gaz naturel	3	-	-	-	-	-
46	Transports par pipelines	3	-	-	-	-	-
84	Organismes internationaux et autres organismes extra-territoriaux	1	-	-	-	-	-
48	Communications	231	1 838 989 182 \$	68 832 375 \$	2,66%	3,74%	312 444 \$
03	Pêche et piégeage	15	12 005 284 \$	392 672 \$	1,89%	3,27%	13 807 \$
82	Services de l'administration provinciale	134	3 873 369 379 \$	114 218 215 \$	2,35%	2,95%	22 155 \$
47	Entreposage	46	49 871 775 \$	1 239 576 \$	1,03%	2,49%	58 538 \$
09	Services miniers	48	201 731 365 \$	4 600 018 \$	1,65%	2,28%	27 279 \$
96	Services de divertissements et loisirs	632	714 948 360 \$	15 135 304 \$	1,91%	2,12%	751 387 \$
19	Industries des produits textiles	159	482 968 217 \$	9 434 385 \$	2,04%	1,95%	211 517 \$
61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	267	588 981 202 \$	11 122 915 \$	1,87%	1,89%	404 565 \$
70	Intermédiaires financiers de dépôts	750	2 248 945 960 \$	41 395 093 \$	2,07%	1,84%	110 945 \$
06	Mines	44	959 429 837 \$	16 146 007 \$	2,49%	1,68%	42 225 \$
98	Associations	831	1 072 391 838 \$	17 797 938 \$	1,23%	1,66%	896 806 \$
35	Industries des produits minéraux non métalliques	177	360 050 991 \$	5 964 302 \$	1,70%	1,66%	150 204 \$
27	Industries du papier et des produits en papier	167	1 882 108 239 \$	31 111 726 \$	1,58%	1,65%	102 988 \$
86	Services de santé et services sociaux	1 710	7 052 497 066 \$	108 835 006 \$	1,56%	1,54%	466 049 \$
85	Services d'enseignement	443	6 709 814 977 \$	101 405 843 \$	1,80%	1,51%	193 198 \$
24	Industries de l'habillement	618	993 000 421 \$	14 992 629 \$	1,34%	1,51%	665 263 \$
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	280	476 557 721 \$	7 174 884 \$	1,39%	1,51%	274 018 \$
56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	464	633 641 259 \$	9 457 303 \$	1,29%	1,49%	912 117 \$
71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	41	108 086 202 \$	1 606 929 \$	1,28%	1,49%	124 674 \$
12	Industries du tabac	7	189 706 341 \$	2 816 671 \$	1,25%	1,48%	0 \$
63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	1 509	1 459 532 673 \$	21 525 234 \$	1,50%	1,47%	794 230 \$
10	Industries des aliments	418	1 257 376 201 \$	18 540 463 \$	2,04%	1,47%	451 090 \$
29	Industries de première transformation des métaux	169	995 678 330 \$	14 621 595 \$	1,24%	1,47%	135 708 \$
77	Services aux entreprises	3 236	5 723 554 577 \$	83 558 636 \$	1,68%	1,46%	3 760 299 \$
25	Industries du bois	579	991 830 541 \$	14 346 872 \$	1,31%	1,45%	380 545 \$
01	Agriculture	252	262 255 478 \$	3 793 014 \$	1,08%	1,45%	136 077 \$

TABLEAU 2

**Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis¹
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
76	Agences d'assurances et agences immobilières	438	589 191 455 \$	8 515 195 \$	1,14%	1,45%	548 301 \$
64	Commerces de détails de marchandises diverses	100	482 650 683 \$	6 942 712 \$	1,25%	1,44%	26 011 \$
73	Sociétés des assurances	114	634 285 879 \$	8 990 900 \$	1,36%	1,42%	49 004 \$
91	Hébergement	305	430 697 393 \$	6 021 710 \$	1,22%	1,40%	150 935 \$
00	Secteur non classifié (non codifié par le MRQ)	37	22 281 151 \$	309 852 \$	2,36%	1,39%	21 064 \$
30	Industries de la fabrication des produits métalliques	871	1 477 330 704 \$	20 333 316 \$	1,25%	1,38%	711 833 \$
62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	372	389 243 024 \$	5 355 544 \$	1,11%	1,38%	368 121 \$
26	Industries du meubles et des articles d'ameublement	293	510 354 701 \$	7 012 831 \$	1,30%	1,37%	344 691 \$
57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	1 050	1 421 324 956 \$	19 501 920 \$	1,14%	1,37%	1 307 336 \$
52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	440	666 223 385 \$	9 135 214 \$	1,48%	1,37%	564 256 \$
53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	193	199 238 467 \$	2 713 739 \$	1,42%	1,36%	275 074 \$
55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	169	387 265 740 \$	5 217 098 \$	1,13%	1,35%	214 748 \$
32	Industries du matériel de transport	173	1 580 207 718 \$	21 174 320 \$	1,13%	1,34%	186 482 \$
17	Industries du cuir et des produits connexes	63	104 330 340 \$	1 380 628 \$	1,14%	1,32%	87 731 \$
83	Services des administrations locales	562	2 600 878 789 \$	34 342 129 \$	1,22%	1,32%	36 630 \$
99	Autres services publics	850	1 064 351 055 \$	13 982 924 \$	1,43%	1,31%	1 122 482 \$
16	Industries des produits en matière plastique	245	541 803 510 \$	7 079 136 \$	1,43%	1,31%	255 535 \$
74	Autres intermédiaires financiers	89	474 170 260 \$	6 166 691 \$	1,36%	1,30%	296 146 \$
37	Industries chimiques	282	1 154 023 130 \$	14 951 240 \$	1,55%	1,30%	177 247 \$
28	Imprimerie, édition et industries connexes	591	1 463 646 286 \$	18 712 950 \$	1,29%	1,28%	503 301 \$
39	Autres industries manufacturières	437	1 103 561 192 \$	14 108 418 \$	1,62%	1,28%	773 276 \$
72	Sociétés d'investissement	875	1 157 167 331 \$	14 687 551 \$	1,21%	1,27%	1 122 534 \$
59	Commerces de gros de produits divers	757	1 249 570 991 \$	15 834 695 \$	1,38%	1,27%	1 160 447 \$
45	Transports	1 425	2 914 066 128 \$	35 351 328 \$	1,05%	1,21%	1 787 493 \$
18	Industries textiles de première transformation	68	171 848 078 \$	2 082 920 \$	1,07%	1,21%	116 857 \$
75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	354	417 786 636 \$	5 028 724 \$	1,27%	1,20%	378 670 \$
92	Restauration	1 525	1 216 859 047 \$	14 635 455 \$	1,18%	1,20%	1 556 489 \$

TABLEAU 2

Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis¹
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
15	Industries ds produits du caoutchouc	45	211 845 459 \$	2 519 040 \$	1,24%	1,19%	60 828 \$
60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	1 366	1 968 965 618 \$	23 404 114 \$	1,18%	1,19%	555 319 \$
33	Industries des produits électriques et électroniques	294	1 383 001 778 \$	16 320 592 \$	1,26%	1,18%	298 725 \$
51	Commerce de gros et de produits pétroliers	107	156 752 120 \$	1 830 058 \$	1,85%	1,17%	128 183 \$
65	Autres commerces de détail	892	896 170 740 \$	10 451 949 \$	1,16%	1,17%	1 033 550 \$
05	Services forestiers	81	78 700 777 \$	913 373 \$	1,12%	1,16%	83 774 \$
04	Exploitation forestière	257	388 088 329 \$	4 413 940 \$	1,41%	1,14%	322 071 \$
42	Entrepreneurs spécialisés	1 997	1 791 788 326 \$	20 364 896 \$	1,11%	1,14%	1 771 105 \$
54	Commerce de gros d'articles ménagers	89	134 120 702 \$	1 512 176 \$	1,08%	1,13%	175 432 \$
02	Services relatifs à l'agriculture	80	75 446 875 \$	848 492 \$	1,38%	1,12%	86 158 \$
81	Services de l'administration fédérale	14	43 263 511 \$	485 680 \$	1,38%	1,12%	38 079 \$
11	Industries des boissons	40	346 808 417 \$	3 776 662 \$	1,16%	1,09%	115 580 \$
40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	899	924 705 121 \$	9 735 587 \$	1,07%	1,05%	1 087 884 \$
97	Services personnels et domestiques	277	213 892 935 \$	2 228 384 \$	1,04%	1,04%	218 793 \$
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	15	30 416 850 \$	313 730 \$	1,04%	1,03%	10 712 \$
69	Commerces de détails hors magasins	25	330 898 636 \$	3 356 475 \$	1,01%	1,01%	22 088 \$

TABLEAU 2

**Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis¹
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
44	Services relatifs à la construction	43	44 111 590 \$	441 853 \$	1,24%	1,00%	49 255 \$
49	Autres services publics	89	187 119 026 \$	1 842 972 \$	1,04%	0,98%	79 273 \$
08	Carrières et sablières	48	58 410 565 \$	550 829 \$	0,94%	0,94%	61 422 \$
50	Commerce de gros de produits agricoles	35	26 054 593 \$	235 387 \$	0,96%	0,90%	56 975 \$
	TOTAL	32 605	74 854 243 413 \$	1 165 180 935 \$	1,53%	1,56%	31 796 028 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis dont le dossier était concilié.

² Afin de préserver la confidentialité, les données relatives aux secteurs comprenant moins de 5 employeurs ne sont pas présentées, ni incluses dans le total.

TABLEAU 3

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
03	Pêche et piégeage	3	-	-	-	-	-
50	Commerce de gros de produits agricoles	4	-	-	-	-	-
46	Transports par pipelines	1	-	-	-	-	-
07	Extraction du pétrole et du gaz naturel	3	-	-	-	-	-
00	Secteur non classifié (non codifié par le MRQ)	4	-	-	-	-	-
48	Communications	90	1 771 029 017 \$	68 131 338 \$	2,76%	3,85%	180 319 \$
47	Entreposage	15	33 812 777 \$	1 115 570 \$	1,34%	3,30%	7 835 \$
82	Services de l'administration provinciale	101	3 858 277 319 \$	114 040 002 \$	2,35%	2,96%	22 155 \$
96	Services de divertissements et loisirs	135	476 413 965 \$	12 623 724 \$	2,35%	2,65%	322 781 \$
09	Services miniers	26	189 704 643 \$	4 477 074 \$	1,72%	2,36%	10 554 \$
19	Industries des produits textiles	78	442 474 291 \$	9 049 501 \$	2,15%	2,05%	123 264 \$
61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	89	509 338 865 \$	10 389 111 \$	2,03%	2,04%	221 712 \$
35	Industries des produits minéraux non métalliques	76	303 106 888 \$	5 333 326 \$	1,81%	1,76%	73 338 \$
70	Intermédiaires financiers de dépôts	242	1 978 792 849 \$	34 244 218 \$	2,06%	1,73%	71 503 \$
98	Associations	187	779 056 854 \$	13 186 760 \$	1,20%	1,69%	81 516 \$
06	Mines	30	952 160 961 \$	16 108 236 \$	2,49%	1,69%	7 308 \$
56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	151	476 457 855 \$	7 920 088 \$	1,42%	1,66%	573 832 \$
01	Agriculture	48	172 560 212 \$	2 824 289 \$	1,09%	1,64%	3 902 \$
27	Industries du papier et des produits en papier	117	1 856 083 520 \$	30 307 299 \$	1,59%	1,63%	57 289 \$
24	Industries de l'habillement	217	780 884 455 \$	12 540 860 \$	1,40%	1,61%	281 643 \$
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	123	393 870 310 \$	6 231 119 \$	1,44%	1,58%	155 529 \$
63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	424	928 623 878 \$	14 492 417 \$	1,48%	1,56%	193 511 \$
86	Services de santé et services sociaux	493	6 552 716 435 \$	102 211 455 \$	1,57%	1,56%	100 881 \$
53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	56	129 405 407 \$	1 993 686 \$	1,59%	1,54%	99 801 \$
76	Agences d'assurances et agences immobilières	116	433 312 823 \$	6 623 710 \$	1,20%	1,53%	291 212 \$
77	Services aux entreprises	970	4 627 723 401 \$	70 389 635 \$	1,81%	1,52%	2 016 352 \$
62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	75	251 348 190 \$	3 806 977 \$	1,15%	1,51%	122 159 \$

TABLEAU 3

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
85	Services d'enseignement	278	6 624 787 328 \$	99 688 650 \$	1,80%	1,50%	113 597 \$
71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	20	98 951 728 \$	1 485 116 \$	1,33%	1,50%	96 494 \$
10	Industries des aliments	186	1 139 430 971 \$	17 097 523 \$	2,15%	1,50%	262 243 \$
57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	301	1 048 597 588 \$	15 630 164 \$	1,17%	1,49%	610 922 \$
29	Industries de première transformation des métaux	88	952 629 970 \$	14 191 782 \$	1,26%	1,49%	70 737 \$
12	Industries du tabac	7	189 706 341 \$	2 816 671 \$	1,25%	1,48%	0 \$
25	Industries du bois	227	808 483 943 \$	11 846 458 \$	1,37%	1,47%	162 763 \$
52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	162	525 650 299 \$	7 698 498 \$	1,62%	1,46%	240 010 \$
26	Industries du meubles et des articles d'ameublement	104	410 836 498 \$	5 978 438 \$	1,38%	1,46%	227 013 \$
64	Commerces de détails de marchandises diverses	47	456 492 050 \$	6 569 703 \$	1,23%	1,44%	8 653 \$
30	Industries de la fabrication des produits métalliques	346	1 205 585 008 \$	17 136 136 \$	1,29%	1,42%	344 124 \$
73	Sociétés des assurances	67	604 489 242 \$	8 460 937 \$	1,37%	1,40%	38 525 \$
17	Industries du cuir et des produits connexes	28	85 239 371 \$	1 181 355 \$	1,14%	1,39%	44 516 \$
55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	58	331 213 967 \$	4 524 085 \$	1,14%	1,37%	98 984 \$
92	Restauration	167	603 389 231 \$	8 230 158 \$	1,39%	1,36%	165 204 \$
91	Hébergement	78	331 587 749 \$	4 482 628 \$	1,24%	1,35%	22 992 \$
72	Sociétés d'investissement	245	854 627 301 \$	11 491 913 \$	1,27%	1,34%	512 472 \$
32	Industries du matériel de transport	76	1 530 994 027 \$	20 585 862 \$	1,12%	1,34%	87 050 \$
28	Imprimerie, édition et industries connexes	201	1 269 508 342 \$	16 817 554 \$	1,34%	1,32%	199 969 \$
74	Autres intermédiaires financiers	35	445 850 900 \$	5 893 240 \$	1,37%	1,32%	228 872 \$
59	Commerces de gros de produits divers	230	998 507 311 \$	13 179 549 \$	1,49%	1,32%	504 222 \$
99	Autres services publics	224	776 261 064 \$	10 186 366 \$	1,56%	1,31%	548 458 \$
16	Industries des produits en matière plastique	117	468 622 881 \$	6 113 937 \$	1,47%	1,30%	131 291 \$
37	Industries chimiques	153	1 080 064 175 \$	14 077 294 \$	1,58%	1,30%	77 330 \$
39	Autres industries manufacturières	166	962 648 662 \$	12 545 874 \$	1,70%	1,30%	536 080 \$
83	Services des administrations locales	225	2 433 342 991 \$	31 567 564 \$	1,21%	1,30%	7 152 \$
18	Industries textiles de première transformation	30	151 701 048 \$	1 919 014 \$	1,10%	1,26%	44 899 \$
75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	84	291 174 194 \$	3 654 593 \$	1,44%	1,26%	111 917 \$

TABLEAU 3

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
05	Services forestiers	21	49 455 151 \$	616 176 \$	1,17%	1,25%	21 663 \$
42	Entrepreneurs spécialisés	386	1 039 590 459 \$	12 951 996 \$	1,20%	1,25%	475 269 \$
45	Transports	371	2 395 338 616 \$	29 530 543 \$	1,05%	1,23%	572 979 \$
60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	323	1 424 966 658 \$	17 362 454 \$	1,20%	1,22%	99 379 \$
65	Autres commerces de détail	200	574 645 755 \$	6 937 701 \$	1,20%	1,21%	344 676 \$
15	Industries ds produits du caoutchouc	24	200 845 884 \$	2 398 647 \$	1,25%	1,19%	40 061 \$
04	Exploitation forestière	74	292 382 423 \$	3 475 767 \$	1,54%	1,19%	108 742 \$
33	Industries des produits électriques et électroniques	152	1 305 240 040 \$	15 483 825 \$	1,26%	1,19%	125 989 \$
51	Commerce de gros et de produits pétroliers	25	118 273 697 \$	1 383 659 \$	2,10%	1,17%	69 178 \$
54	Commerce de gros d'articles ménagers	25	104 224 950 \$	1 200 603 \$	1,19%	1,15%	78 191 \$
02	Services relatifs à l'agriculture	17	44 865 769 \$	505 508 \$	1,59%	1,13%	53 222 \$
97	Services personnels et domestiques	45	111 100 311 \$	1 243 969 \$	1,07%	1,12%	53 641 \$
81	Services de l'administration fédérale	9	41 145 746 \$	457 000 \$	1,40%	1,11%	38 079 \$
11	Industries des boissons	19	335 164 958 \$	3 665 998 \$	1,17%	1,09%	80 120 \$
40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	204	603 256 647 \$	6 531 366 \$	1,12%	1,08%	501 435 \$
44	Services relatifs à la construction	10	28 489 386 \$	292 932 \$	1,60%	1,03%	15 668 \$
69	Commerces de détails hors magasins	10	324 377 941 \$	3 296 874 \$	0,99%	1,02%	13 229 \$
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	6	25 842 896 \$	260 909 \$	1,05%	1,01%	0 \$
08	Carrières et sablières	12	39 704 329 \$	399 352 \$	0,98%	1,01%	9 407 \$
49	Autres services publics	27	155 172 243 \$	1 556 007 \$	1,08%	1,00%	28 924 \$
	TOTAL	9 784	63 791 612 954 \$	1 032 642 746 \$	1,60%	1,62%	13 244 736 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis dont le dossier était concilié.

² Afin de préserver la confidentialité, les données relatives aux secteurs comprenant moins de 5 employeurs ne sont pas présentées, ni incluses dans le total.

TABLEAU 4

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 500 K\$ et 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs ²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
81	Services de l'administration fédérale	1	-	-	-	-	-
46	Transports par pipelines	1	-	-	-	-	-
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	4	-	-	-	-	-
71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	4	-	-	-	-	-
69	Commerces de détails hors magasins	4	-	-	-	-	-
03	Pêche et piégeage	5	3 341 689 \$	164 996 \$	-	4,94%	6 666 \$
70	Intermédiaires financiers de dépôts	249	176 738 885 \$	4 457 791 \$	2,15%	2,52%	10 093 \$
98	Associations	219	147 377 210 \$	2 693 993 \$	1,25%	1,83%	609 466 \$
73	Sociétés des assurances	35	25 043 562 \$	438 713 \$	1,12%	1,75%	3 368 \$
83	Services des administrations locales	135	94 632 310 \$	1 601 707 \$	1,37%	1,69%	11 727 \$
91	Hébergement	65	42 984 481 \$	711 481 \$	1,29%	1,66%	24 453 \$
86	Services de santé et services sociaux	240	159 806 052 \$	2 607 224 \$	1,35%	1,63%	104 440 \$
99	Autres services publics	207	142 699 216 \$	2 238 106 \$	1,23%	1,57%	243 447 \$
85	Services d'enseignement	70	51 878 950 \$	782 136 \$	1,15%	1,51%	33 084 \$
63	Commerces de détail des véhicules automobiles, pièces et accessoires	433	304 329 372 \$	4 553 729 \$	1,84%	1,50%	229 364 \$
54	Commerce de gros d'articles ménagers	24	16 498 943 \$	234 722 \$	0,89%	1,42%	39 036 \$
16	Industries des produits en matière plastique	74	53 647 489 \$	736 973 \$	1,16%	1,37%	77 306 \$
75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	91	63 657 569 \$	857 258 \$	0,89%	1,35%	90 002 \$
10	Industries des aliments	101	70 888 007 \$	949 709 \$	1,21%	1,34%	83 877 \$
64	Commerces de détails de marchandises diverses	20	13 944 585 \$	181 430 \$	1,68%	1,30%	0 \$
17	Industries du cuir et des produits connexes	16	12 250 435 \$	158 848 \$	1,31%	1,30%	14 369 \$
55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	48	33 840 159 \$	436 008 \$	1,17%	1,29%	50 441 \$
45	Transports	418	291 536 336 \$	3 706 654 \$	1,19%	1,27%	529 112 \$
51	Commerce de gros et de produits pétroliers	26	18 165 577 \$	229 565 \$	1,33%	1,26%	11 049 \$
30	Industries de la fabrication des produits métalliques	239	170 364 829 \$	2 124 685 \$	1,08%	1,25%	149 453 \$
76	Agences d'assurances et agences immobilières	129	88 857 740 \$	1 104 744 \$	1,04%	1,24%	110 132 \$
62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	99	68 309 242 \$	848 373 \$	1,13%	1,24%	86 308 \$
00	Secteur non classifié (non codifié par le MRQ)	11	7 465 574 \$	91 516 \$	1,09%	1,23%	1 082 \$
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	74	53 286 427 \$	650 711 \$	1,30%	1,22%	49 479 \$
77	Services aux entreprises	856	597 697 796 \$	7 267 838 \$	1,17%	1,22%	718 628 \$
27	Industries du papier et des produits en papier	25	17 158 963 \$	205 726 \$	1,20%	1,20%	29 735 \$

TABLEAU 4

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 500 K\$ et 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
24	Industries de l'habillement	185	133 802 357 \$	1 602 695 \$	1,27%	1,20%	175 863 \$
32	Industries du matériel de transport	43	29 667 294 \$	354 203 \$	1,37%	1,19%	51 271 \$
65	Autres commerces de détail	228	157 723 403 \$	1 856 530 \$	1,17%	1,18%	361 890 \$
33	Industries des produits électriques et électroniques	74	53 978 052 \$	633 480 \$	1,28%	1,17%	87 191 \$
35	Industries des produits minéraux non métalliques	61	42 527 302 \$	498 725 \$	1,06%	1,17%	28 699 \$
05	Services forestiers	26	17 384 450 \$	202 209 \$	1,08%	1,16%	17 216 \$
39	Autres industries manufacturières	125	89 373 256 \$	1 038 654 \$	1,11%	1,16%	106 679 \$
01	Agriculture	53	37 647 247 \$	433 039 \$	1,08%	1,15%	29 987 \$
15	Industries ds produits du caoutchouc	12	7 767 214 \$	89 258 \$	0,89%	1,15%	12 927 \$
48	Communications	55	37 772 535 \$	430 423 \$	1,12%	1,14%	49 245 \$
37	Industries chimiques	67	50 379 366 \$	571 575 \$	1,19%	1,13%	53 183 \$
60	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	490	346 414 120 \$	3 919 325 \$	1,11%	1,13%	176 648 \$
25	Industries du bois	162	113 968 427 \$	1 266 441 \$	1,05%	1,11%	122 117 \$
02	Services relatifs à l'agriculture	25	17 495 510 \$	192 409 \$	1,00%	1,10%	16 898 \$
40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	238	163 522 374 \$	1 786 660 \$	0,93%	1,09%	244 584 \$
59	Commerces de gros de produits divers	192	132 744 752 \$	1 445 483 \$	0,97%	1,09%	305 140 \$
52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	122	86 759 990 \$	943 070 \$	1,04%	1,09%	131 882 \$
74	Autres intermédiaires financiers	26	18 406 145 \$	198 331 \$	0,84%	1,08%	35 717 \$
57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	304	213 497 860 \$	2 292 243 \$	1,06%	1,07%	329 142 \$
96	Services de divertissements et loisirs	178	126 764 803 \$	1 357 996 \$	1,25%	1,07%	160 469 \$
26	Industries du meubles et des articles d'ameublement	93	66 559 647 \$	708 431 \$	1,05%	1,06%	54 135 \$
92	Restauration	422	285 867 152 \$	3 030 846 \$	1,01%	1,06%	394 884 \$
04	Exploitation forestière	83	59 691 531 \$	631 668 \$	1,06%	1,06%	83 954 \$
56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	124	89 251 461 \$	942 392 \$	0,92%	1,06%	139 860 \$
19	Industries des produits textiles	36	24 366 840 \$	253 335 \$	0,74%	1,04%	39 063 \$
72	Sociétés d'investissement	247	168 461 459 \$	1 740 724 \$	1,08%	1,03%	268 113 \$
82	Services de l'administration provinciale	10	7 045 028 \$	72 681 \$	1,17%	1,03%	0 \$
97	Services personnels et domestiques	68	45 856 471 \$	472 875 \$	1,03%	1,03%	37 679 \$
42	Entrepreneurs spécialisés	549	379 193 441 \$	3 817 290 \$	1,03%	1,01%	505 417 \$
53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	60	41 793 354 \$	415 298 \$	1,27%	0,99%	79 312 \$
29	Industries de première transformation des métaux	38	27 021 150 \$	263 935 \$	0,82%	0,98%	41 326 \$
28	Imprimerie, édition et industries connexes	167	114 649 245 \$	1 115 294 \$	1,05%	0,97%	157 031 \$

Source : Fichier du ministère du Revenu du Québec (MRQ)
Compilation Emploi-Québec

TABLEAU 4

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 500 K\$ et 1 M\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
49	Autres services publics	25	18 255 092 \$	177 394 \$	1,15%	0,97%	8 806 \$
09	Services miniers	10	7 638 586 \$	70 931 \$	0,97%	0,93%	9 402 \$
61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	53	36 150 226 \$	333 129 \$	0,88%	0,92%	71 676 \$
47	Entreposage	12	8 726 976 \$	79 473 \$	0,95%	0,91%	19 335 \$
08	Carrières et sablières	16	11 359 521 \$	97 054 \$	0,90%	0,85%	21 766 \$
50	Commerce de gros de produits agricoles	13	9 473 980 \$	78 876 \$	1,03%	0,83%	16 009 \$
44	Services relatifs à la construction	14	9 281 342 \$	74 386 \$	0,91%	0,80%	20 693 \$
11	Industries des boissons	12	8 726 009 \$	64 879 \$	1,04%	0,74%	30 757 \$
18	Industries textiles de première transformation	18	13 042 155 \$	84 591 \$	0,90%	0,65%	46 279 \$
06	Mines	8	5 243 481 \$	28 100 \$	-	0,54%	24 335 \$
	TOTAL	8 667	6 041 652 002 \$	75 700 964 \$	1,19%	1,25%	7 882 696 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis dont le dossier était concilié.

² Afin de préserver la confidentialité, les données relatives aux secteurs comprenant moins de 5 employeurs ne sont pas présentées, ni incluses dans le total.

TABEAU 5

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 250 K\$ et 500 K\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
81	Services de l'administration fédérale	4	-	-	-	-	-
84	Organismes internationaux et autres organismes extra-territoriaux	1	-	-	-	-	-
46	Transports par pipelines	1	-	-	-	-	-
27	Industries du papier et des produits en papier	25	8 865 756 \$	598 700 \$	0,59%	6,75%	15 964 \$
03	Pêche et piégeage	7	1 994 209 \$	63 469 \$	-	3,18%	7 141 \$
70	Intermédiaires financiers de dépôts	259	93 414 226 \$	2 693 084 \$	2,22%	2,88%	29 349 \$
85	Services d'enseignement	95	33 148 699 \$	935 058 \$	1,45%	2,82%	46 517 \$
00	Secteur non classifié (non codifié par le MRQ)	22	7 065 501 \$	148 350 \$	0,91%	2,10%	9 877 \$
73	Sociétés des assurances	12	4 753 075 \$	91 250 \$	1,35%	1,92%	7 111 \$
25	Industries du bois	190	69 378 171 \$	1 233 973 \$	1,00%	1,78%	95 665 \$
83	Services des administrations locales	202	72 903 488 \$	1 172 857 \$	1,50%	1,61%	17 751 \$
71	Sociétés de crédit à la consommation et aux entreprises	17	6 151 489 \$	97 959 \$	1,33%	1,59%	22 203 \$
36	Industries des produits du pétrole et du charbon	5	1 866 099 \$	29 673 \$	-	1,59%	2 724 \$
11	Industries des boissons	9	2 917 450 \$	45 786 \$	0,65%	1,57%	4 703 \$
64	Commerces de détails de marchandises diverses	33	12 214 048 \$	191 579 \$	1,48%	1,57%	17 358 \$
91	Hébergement	162	56 125 163 \$	827 602 \$	0,99%	1,47%	103 491 \$
98	Associations	425	145 957 774 \$	1 917 186 \$	1,42%	1,31%	205 824 \$
82	Services de l'administration provinciale	23	8 047 032 \$	105 532 \$	1,49%	1,31%	0 \$
37	Industries chimiques	62	23 579 589 \$	302 372 \$	1,19%	1,28%	46 734 \$
32	Industries du matériel de transport	54	19 546 397 \$	234 255 \$	1,03%	1,20%	48 160 \$
09	Services miniers	12	4 388 136 \$	52 013 \$	0,46%	1,19%	7 323 \$
77	Services aux entreprises	1 410	498 133 380 \$	5 901 164 \$	1,24%	1,18%	1 025 319 \$
86	Services de santé et services sociaux	977	339 974 579 \$	4 016 326 \$	1,30%	1,18%	260 728 \$
44	Services relatifs à la construction	19	6 340 862 \$	74 535 \$	0,66%	1,18%	12 894 \$
76	Agences d'assurances et agences immobilières	193	67 020 892 \$	786 740 \$	0,98%	1,17%	146 957 \$
16	Industries des produits en matière plastique	54	19 533 140 \$	228 226 \$	1,38%	1,17%	46 937 \$
55	Commerce de gros de véhicules automobiles, pièces et accessoires	63	22 211 614 \$	257 005 \$	0,86%	1,16%	65 324 \$
02	Services relatifs à l'agriculture	38	13 085 596 \$	150 575 \$	1,01%	1,15%	16 038 \$
18	Industries textiles de première transformation	20	7 104 875 \$	79 315 \$	0,62%	1,12%	25 679 \$
63	et accessoires	652	226 579 423 \$	2 479 088 \$	1,10%	1,09%	371 354 \$
53	Commerces de gros de vêtement, chaussures, tissus et mercerie	77	28 039 706 \$	304 755 \$	0,92%	1,09%	95 960 \$
72	Sociétés d'investissement	383	134 078 571 \$	1 454 913 \$	0,98%	1,09%	341 949 \$

TABEAU 5

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 250 K\$ et 500 K\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
24	Industries de l'habillement	216	78 313 609 \$	849 074 \$	0,83%	1,08%	207 757 \$
60	médicaments et tabac	553	197 584 840 \$	2 122 335 \$	1,14%	1,07%	279 292 \$
99	Autres services publics	419	145 390 775 \$	1 558 452 \$	0,96%	1,07%	330 577 \$
51	Commerce de gros et de produits pétroliers	56	20 312 846 \$	216 834 \$	0,83%	1,07%	47 956 \$
30	Industries de la fabrication des produits métalliques	286	101 380 867 \$	1 072 495 \$	1,15%	1,06%	218 256 \$
10	Industries des aliments	131	47 057 223 \$	493 231 \$	1,04%	1,05%	104 970 \$
29	Industries de première transformation des métaux	43	16 027 210 \$	165 878 \$	0,94%	1,03%	23 645 \$
96	Services de divertissements et loisirs	319	111 769 592 \$	1 153 583 \$	1,08%	1,03%	268 137 \$
92	Restauration	936	327 602 664 \$	3 374 452 \$	0,90%	1,03%	996 402 \$
01	Agriculture	151	52 048 019 \$	535 686 \$	1,02%	1,03%	102 187 \$
59	Commerces de gros de produits divers	335	118 318 928 \$	1 209 662 \$	0,87%	1,02%	351 085 \$
39	Autres industries manufacturières	146	51 539 274 \$	523 890 \$	0,84%	1,02%	130 518 \$
65	Autres commerces de détail	464	163 801 582 \$	1 657 717 \$	1,00%	1,01%	326 984 \$
62	Commerces de détail de meubles, appareils et accessoires d'ameublement de maison	198	69 585 592 \$	700 194 \$	0,93%	1,01%	159 654 \$
31	Industries de la machinerie (sauf électrique)	83	29 400 984 \$	293 053 \$	0,96%	1,00%	69 010 \$
57	Commerces de gros de machines, matériel et fournitures	445	159 229 508 \$	1 579 514 \$	1,05%	0,99%	367 272 \$
69	Commerces de détails hors magasins	11	4 228 360 \$	41 835 \$	0,92%	0,99%	3 701 \$
26	Industries du meubles et des articles d'ameublement	96	32 958 556 \$	325 962 \$	0,82%	0,99%	63 543 \$
28	Imprimerie, édition et industries connexes	223	79 488 699 \$	780 102 \$	1,02%	0,98%	146 301 \$
42	Entrepreneurs spécialisés	1 062	373 004 426 \$	3 595 610 \$	0,96%	0,96%	790 419 \$
15	Industries ds produits du caoutchouc	9	3 232 361 \$	31 135 \$	1,17%	0,96%	7 840 \$
45	Transports	636	227 191 176 \$	2 114 131 \$	0,90%	0,93%	685 402 \$
61	Commerces de détail des chaussures, vêtements, tissus et filés	125	43 492 111 \$	400 675 \$	0,87%	0,92%	111 178 \$
35	Industries des produits minéraux non métalliques	40	14 416 801 \$	132 251 \$	0,98%	0,92%	48 168 \$
52	Commerce de gros de produits alimentaires, de boissons, de médicaments et de tabac	156	53 813 096 \$	493 645 \$	0,91%	0,92%	192 365 \$
97	Services personnels et domestiques	164	56 936 153 \$	511 539 \$	1,00%	0,90%	127 473 \$
40	Constructeurs, promoteurs et entrepreneurs généraux	457	157 926 100 \$	1 417 561 \$	0,99%	0,90%	341 866 \$
48	Communications	86	30 187 630 \$	270 614 \$	0,85%	0,90%	82 879 \$
56	Commerces de gros des articles de quincaillerie, de matériel de plomberie et de chauffage et des matériaux de construction	189	67 931 943 \$	594 823 \$	0,94%	0,88%	198 426 \$
33	Industries des produits électriques et électroniques	68	23 783 686 \$	203 286 \$	1,18%	0,85%	85 545 \$

TABLEAU 5

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 250 K\$ et 500 K\$
par secteur d'activité économique et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

Code (SAE)	Secteur d'activité économique	Nombre d'employeurs²	Masse salariale	Dépenses de formation	% Dép. formation / Masse salariale 1998	% Dép. formation / Masse salariale 1999	Versements au FNFMO
04	Exploitation forestière	100	36 014 375 \$	306 505 \$	0,68%	0,85%	129 375 \$
75	Services immobiliers (sauf les lotisseurs)	179	62 954 873 \$	516 873 \$	0,84%	0,82%	176 751 \$
19	Industries des produits textiles	45	16 127 086 \$	131 548 \$	0,75%	0,82%	49 190 \$
05	Services forestiers	34	11 861 176 \$	94 988 \$	0,91%	0,80%	44 895 \$
49	Autres services publics	37	13 691 691 \$	109 572 \$	0,73%	0,80%	41 543 \$
74	Autres intermédiaires financiers	28	9 913 215 \$	75 120 \$	1,31%	0,76%	31 556 \$
08	Carrières et sablières	20	7 346 715 \$	54 423 \$	0,73%	0,74%	30 249 \$
47	Entreposage	19	7 332 022 \$	44 534 \$	0,46%	0,61%	31 368 \$
50	Commerce de gros de produits agricoles	18	6 130 019 \$	36 509 \$	0,69%	0,60%	34 424 \$
17	Industries du cuir et des produits connexes	19	6 840 534 \$	40 425 \$	0,74%	0,59%	28 846 \$
54	Commerce de gros d'articles ménagers	40	13 396 809 \$	76 851 \$	0,52%	0,57%	58 205 \$
06	Mines	6	2 025 395 \$	9 672 \$	3,17%	0,48%	10 582 \$
	Total	14 154	4 986 007 461 \$	56 389 581 \$	1,07%	1,13%	10 632 828 \$

1 Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis dont le dossier était concilié.

2 Afin de préserver la confidentialité, les données relatives aux secteurs comprenant moins de 5 employeurs ne sont pas présentées, ni incluses dans le total.

ANNEXE IV

TABLEAU 6

- Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis par région page 33

TABLEAU 7

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$ par région page 34

TABLEAU 8

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 500 k\$ et 1 M\$ par région page 35

TABLEAU 9

- Données relatives aux employeurs dont la masse salariale se situe entre 250 k\$ et 500 k\$ par région page 36

TABLEAU 6

Données relatives à l'ensemble des employeurs assujettis¹
par région, par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1998</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1999</i>	<i>Versements au FNFMO</i>
01-Bas Saint-Laurent	737	1 177 786 334 \$	31 917 617 \$	2,60%	2,71%	233 564 \$
10-Nord-du-Québec	99	235 909 122 \$	5 618 632 \$	2,52%	2,38%	65 024 \$
04-Mauricie	932	1 471 748 224 \$	25 341 430 \$	1,44%	1,72%	422 271 \$
06-Montréal	10 720	31 671 321 127 \$	522 860 857 \$	1,54%	1,65%	12 949 505 \$
03-Québec	2 858	7 395 851 799 \$	121 227 581 \$	1,72%	1,64%	1 245 557 \$
05-Estrie	1 152	1 961 232 867 \$	31 176 947 \$	1,45%	1,59%	512 928 \$
09-Côte-Nord	337	829 011 754 \$	12 733 448 \$	2,10%	1,54%	132 325 \$
15-Laurentides	1 529	1 970 114 121 \$	29 572 765 \$	1,35%	1,50%	906 569 \$
99-Hors Québec	1 925	8 562 800 498 \$	125 209 595 \$	1,51%	1,46%	7 344 693 \$
08-Abitibi - Témiscamingue	586	963 530 646 \$	13 813 889 \$	1,62%	1,43%	232 945 \$
17-Centre-du-Québec	1 042	1 566 836 169 \$	22 081 992 \$	1,37%	1,41%	421 108 \$
12-Chaudière - Appalaches	1 622	2 927 955 108 \$	40 959 959 \$	1,49%	1,40%	781 739 \$
07-Outaouais	670	1 126 961 163 \$	15 161 423 \$	1,45%	1,35%	673 339 \$
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	1 074	1 582 763 358 \$	21 175 821 \$	1,49%	1,34%	525 628 \$
14-Lanaudière	1 107	1 421 074 740 \$	18 778 923 \$	1,24%	1,32%	646 189 \$
16-Montérégie	4 545	7 536 545 908 \$	98 133 569 \$	1,29%	1,30%	2 810 128 \$
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	270	359 443 933 \$	4 323 513 \$	1,65%	1,20%	114 377 \$
13-Laval	1 400	2 156 781 570 \$	25 713 724 \$	1,36%	1,19%	1 791 640 \$
TOTAL	32 605	74 917 668 441 \$	1 165 801 685 \$	1,53%	1,56%	31 809 528 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1998 dont le dossier était concilié.

² Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est situé à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 7

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale est supérieure à 1 M\$
par région et par ordre décroissant du % de dépenses de formation sur la masse salariale
(1999)**

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1998</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1999</i>	<i>Versements au FNFMO</i>
01-Bas Saint-Laurent	164	907 816 164 \$	28 462 299 \$	2,94%	3,14%	24 802 \$
10-Nord-du-Québec	32	203 266 720 \$	5 055 303 \$	2,74%	2,49%	2 765 \$
04-Mauricie	236	1 146 644 191 \$	21 364 591 \$	1,48%	1,86%	99 720 \$
06-Montréal	3 583	28 123 396 262 \$	482 534 512 \$	1,61%	1,72%	5 178 194 \$
03-Québec	795	6 406 240 389 \$	109 208 743 \$	1,81%	1,70%	274 156 \$
05-Estrie	304	1 547 799 385 \$	25 420 999 \$	1,50%	1,64%	119 280 \$
15-Laurentides	364	1 416 569 437 \$	22 867 173 \$	1,38%	1,61%	158 650 \$
09-Côte-Nord	76	711 817 713 \$	11 235 312 \$	2,24%	1,58%	27 749 \$
99-Hors Québec	945	8 063 568 075 \$	121 630 165 \$	1,56%	1,51%	4 934 685 \$
08-Abitibi - Témiscamingue	159	760 833 700 \$	11 175 755 \$	1,64%	1,47%	51 455 \$
17-Centre-du-Québec	279	1 198 848 770 \$	17 229 457 \$	1,42%	1,44%	43 181 \$
07-Outaouais	154	893 938 350 \$	12 714 640 \$	1,54%	1,42%	213 473 \$
12-Chaudière - Appalaches	475	2 372 285 819 \$	32 582 410 \$	1,54%	1,37%	223 303 \$
14-Lanaudière	251	1 016 635 720 \$	13 925 748 \$	1,28%	1,37%	111 558 \$
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	266	1 206 002 931 \$	16 097 337 \$	1,60%	1,33%	88 465 \$
16-Montérégie	1 279	5 987 040 049 \$	78 704 332 \$	1,33%	1,31%	712 291 \$
13-Laval	374	1 660 666 929 \$	20 618 746 \$	1,40%	1,24%	976 809 \$
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	48	255 125 617 \$	2 782 012 \$	1,70%	1,09%	28 388 \$
TOTAL	9 784	63 878 496 221 \$	1 033 609 533 \$	1,60%	1,62%	13 268 923 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1998 dont le dossier était concilié.

² Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est situé à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 8

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale se situe entre 500 K\$ et 1 M\$
par région et par ordre décroissant du % de dép. de form. sur la masse salariale
(1999)**

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1998</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1999</i>	<i>Versements au FNFMO</i>
12-Chaudière - Appalaches	436	304 818 740 \$	4 651 162 \$	1,36%	1,53%	165 294 \$
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	284	195 571 566 \$	2 964 327 \$	1,23%	1,52%	119 534 \$
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	78	55 344 554 \$	818 303 \$	1,30%	1,48%	20 166 \$
17-Centre-du-Québec	294	203 803 844 \$	2 910 039 \$	1,27%	1,43%	119 718 \$
05-Estrie	324	228 355 530 \$	3 259 811 \$	1,24%	1,43%	139 885 \$
15-Laurentides	424	295 114 119 \$	3 943 926 \$	1,39%	1,34%	252 802 \$
09-Côte-Nord	85	56 431 414 \$	746 979 \$	1,19%	1,32%	23 827 \$
01-Bas Saint-Laurent	197	136 591 288 \$	1 806 684 \$	1,39%	1,32%	26 419 \$
03-Québec	777	539 960 337 \$	7 003 816 \$	1,17%	1,30%	288 471 \$
14-Lanaudière	305	211 000 717 \$	2 693 102 \$	1,28%	1,28%	192 437 \$
16-Montérégie	1 156	809 183 209 \$	10 319 848 \$	1,17%	1,28%	716 842 \$
04-Mauricie	239	166 046 777 \$	2 067 365 \$	1,16%	1,25%	131 608 \$
08-Abitibi - Témiscamingue	156	107 765 862 \$	1 341 517 \$	1,89%	1,24%	55 014 \$
06-Montréal	2 919	2 044 745 313 \$	24 762 290 \$	1,11%	1,21%	3 876 392 \$
10-Nord-du-Québec	29	19 288 244 \$	213 497 \$	1,03%	1,11%	24 556 \$
13-Laval	386	269 445 208 \$	2 956 334 \$	1,39%	1,10%	294 345 \$
07-Outaouais	157	109 092 716 \$	1 181 205 \$	1,06%	1,08%	163 596 \$
99-Hors Québec	421	298 338 800 \$	2 138 154 \$	0,92%	0,72%	1 290 914 \$
TOTAL	8 667	6 050 898 238 \$	75 778 362 \$	1,19%	1,25%	7 901 818 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1998 dont le dossier était concilié.

² Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est situé à l'extérieur du Québec.

TABLEAU 9

**Données relatives aux employeurs assujettis¹ dont la masse salariale se situe entre 250 K\$ et 500 K\$
par région, par ordre décroissant du % de dép. de form. sur la masse salariale
(1999)**

<i>Région</i>	<i>Nombre d'employeurs</i>	<i>Masse salariale</i>	<i>Dépenses de formation</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1998</i>	<i>% Dép. formation / Masse salariale 1999</i>	<i>Versements au FNFMO</i>
10-Nord-du-Québec	38	13 354 158 \$	349 832 \$	1,34%	2,62%	37 704 \$
12-Chaudière - Appalaches	711	250 850 549 \$	3 726 387 \$	1,18%	1,49%	393 142 \$
11-Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine	144	48 973 762 \$	723 198 \$	1,64%	1,48%	65 823 \$
08-Abitibi - Témiscamingue	271	94 931 084 \$	1 296 616 \$	1,13%	1,37%	126 476 \$
05-Estrie	524	185 077 952 \$	2 496 137 \$	1,17%	1,35%	253 764 \$
09-Côte-Nord	176	60 762 627 \$	751 157 \$	1,19%	1,24%	80 750 \$
01-Bas Saint-Laurent	376	133 378 882 \$	1 648 633 \$	1,15%	1,24%	182 344 \$
16-Montérégie	2 110	740 322 650 \$	9 109 390 \$	1,06%	1,23%	1 380 994 \$
04-Mauricie	457	159 057 256 \$	1 909 474 \$	1,39%	1,20%	190 943 \$
17-Centre-du-Québec	469	164 183 555 \$	1 942 495 \$	1,12%	1,18%	258 208 \$
02-Saguenay - Lac Saint-Jean	524	181 188 861 \$	2 114 157 \$	1,03%	1,17%	317 628 \$
14-Lanaudière	551	193 438 303 \$	2 160 073 \$	1,02%	1,12%	342 194 \$
03-Québec	1 286	449 651 073 \$	5 015 021 \$	1,15%	1,12%	682 930 \$
15-Laurentides	741	258 430 565 \$	2 761 666 \$	1,04%	1,07%	495 117 \$
06-Montréal	4 218	1 503 179 552 \$	15 564 055 \$	1,03%	1,04%	3 894 919 \$
07-Outaouais	359	123 930 097 \$	1 265 578 \$	0,99%	1,02%	296 271 \$
13-Laval	640	226 669 433 \$	2 138 644 \$	1,00%	0,94%	520 486 \$
99-Hors Québec	559	200 893 623 \$	1 441 277 \$	0,81%	0,72%	1 119 093 \$
TOTAL	14 154	4 988 273 982 \$	56 413 790 \$	1,07%	1,13%	10 638 787 \$

¹ Les données fournies par le MRQ sont en date du 10 janvier 2001 et représentent environ 92 % des employeurs assujettis en 1998 dont le dossier était concilié.

² Il s'agit d'employeurs dont l'adresse du répondant auprès du MRQ est situé à l'extérieur du Québec.